

Image not found or type unknown



## revalorisation de pension alimentaire

Par **mucky**, le **14/08/2009** à **13:45**

bonjour,  
par jugement du 22/10/1996, j'ai obtenu une pension alimentaire de 700F. pour mon fils.  
selon la formule consacrée, cette pension est indexée sur l'indice des prix à la consommation des ménages urbains, hors tabac, série France entière et doit être révisée le 1er janvier de chaque année, selon la formule :  $700F. \times \frac{\text{dernier indice}}{\text{indice de référence (octobre 1996)}}$ .  
cette révision n'a jamais été effectuée et j'aimerais que quelqu'un me calcule ce que je peux réclamer. je sais que je ne peux demander que les 5 dernières années.  
merci de m'aider dans cette démarche  
cordialement